



CHARTRE DES JOUEURS SAISON 2017-2018

RESPECT-ENGAGEMENT-PLAISIR

Le football est un sport : prendre une licence est un engagement sérieux qui met chaque joueur à la disposition de ses partenaires, de son équipe et de son club.

Je soussigné, _____, joueur du l'US Briollay Foot, m'engage à :

- 1) Respecter le public: le joueur contribue à la qualité de l'image de l'US Briollay.
- 2) Respecter les règlements, ne jamais chercher à les enfreindre délibérément.
- 3) Je règle ma cotisation de licence, en début de saison, afin de ne pas mettre le club en mauvaise situation. Possibilité de paiement échelonné (ex: 3 chèques sur 3 mois)
- 4) Respecter l'horaire des entraînements ainsi que le rendez-vous le jour de match.
- 5) Pour toute absence, entraînement ou match, je préviens l'entraîneur ou le dirigeant.
- 6) Respecter mon entraîneur, toutes ses décisions, j'en discute avec lui si j'ai un problème.
- 7) Respecter le corps arbitral, accepter toutes ses décisions : si je prends un carton jaune ou rouge pour contestation, coup à adversaire ou à arbitre ou pour tout autre comportement non fair-play, je paierai, **partiellement ou non**, l'amende infligée au club par le district ou la ligue de football (décision de la commission de discipline). Je ne pourrai rejouer en compétition qu'après avoir régularisé la situation.
- 8) Reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite.
- 9) Accueillir la victoire avec modestie, sans vouloir ridiculiser l'adversaire.
- 10) Refuser de gagner par des moyens illégaux ou par tricherie.
- 11) Savoir se maîtriser, refuser la violence physique ou verbale, être généreux et tolérant.
- 12) Respecter les arbitres, les dirigeants, les joueurs et les supporters lorsque j'assiste à un match en spectateur.
- 13) Ne pas tenir de propos irrespectueux, menaçants ou diffamatoires sur les réseaux sociaux, que ce soit à l'encontre d'un arbitre ou d'un joueur, ou bien de nature à porter atteinte à l'image du club.

- 14) Respecter le matériel mis à ma disposition à domicile comme à l'extérieur.
- 15) Respecter les locaux et ses environnements. Les laisser propres après utilisation, interdiction de fumer à l'intérieur, ne pas jeter les mégots à terre.....
- 16) Utilisation de la salle: consommation interdite en dehors de ce qui est vendu au bar (sauf demande exceptionnelle et après accord du bureau).
- 17) Éviter le crédit: toléré jusqu'à 10€ par semaine et non cumulable.
- 18) Respecter les horaires de fermeture du bar et de la salle, définies par le bureau, sauf événements exceptionnels (repas seniors, manifestations...) soumis à accord du bureau. Ces horaires seront affichés dans la salle.
- 19) Pour les seniors et les U19, participer deux fois dans la saison aux plateaux de l'école de foot ou à l'arbitrage des catégories jeunes.

Le non-respect de l'une de ces règles peut entraîner un passage devant la commission d'éthique interne et conduire à :

- un avertissement
- une amende pécuniaire
- travaux d'intérêt généraux
- suspension provisoire ou définitive

Briollay, le.....

Signature du joueur

Signature du président